Les échos du conseil…

Conseil communautaire

5 novembre – Tourisme Haute-Tarentaise
Après plusieurs mois de réflexion, les élus de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (C.C.H.T.) ont décidé de créer un office du tourisme intercommunal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, appelé « Tourisme Haute Tarentaise » rattaché à la C.C.H.T..

Ses missions :

- assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la Haute-Tarentaise, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme,
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- élaborer et mettre en œuvre, en liaison avec les communes membres de la communauté, la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
- procéder à la réalisation d'aménagements et d'installations touristiques visés par les statuts de la C.C.H.T.,
- la régie pourra être consultée sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Cette régie sera administrée par un conseil d'exploitation constitué de 14 membres dont 9 représentants de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise sous l'autorité de son président. Les autres sièges seront pourvus par des socio-professionnels locaux : un représentant des hôteliers et restaurateurs, un représentant des moniteurs de ski et professionnels du sport, un représentant des loueurs de meublés et d'hébergements divers, un représentant des commerçants, artisans et agriculteurs et un représentant des remontées mécaniques. Ils seront tous nommés ultérieurement par le conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de Communes. Pour rappel, la Communauté de Communes est compétente depuis le 1er janvier 2017 pour « la Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ». Les offices de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, Montvalezan-La Rosière, Tignes et Val d'Isère ont gardé des offices communaux par dérogation.

Conseil municipal

15 octobre - Actualisation des frais de secours sur pistes saison 2018/2019

Zone 1 – front de neige	56€
Zone 2 – rapprochée	218€
Zone 3 – éloignée	383€
Zone 4 – hors-piste	766€
Secours été Pissaillas	218€
SECOURS HÉLIPORTÉS	
Zone 1 – front de neige	129€
Zone 2 – rapprochée	293€
Zone 3 – éloignée	458€
Zone 4 – hors-piste	839€
Secours été Pissaillas	284€
Secours zone randonnée	256€
TARIFS RACCOMPAGNEMENT	
En scooter	56€
En traîneau	90€

Agenda de l'hiver…

LES ÉVÉNEMENTS DE VAL D'ISÈRE (DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER)

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

> DU 7 AU 9 DÉCEMBRE
Critérium de la 1ère neige : Coupe du monde FIS de ski alpin hommes (Géant /Slalom)

> DU 13 AU 16 DÉCEMBRE
Critérium de la 1ère neige : Coupe du monde FIS de ski alpin dames (Super Combi / Descente / Super G)

> 17 DÉCEMBRE
Conseil municipal à 18h

> 24 DÉCEMBRE
Arrivée du Père Noël en centre village

> 25 DÉCEMBRE
Show de Noël de l'École du Ski Français & feu d'artifice

> 26 DÉCEMBRE
Grand spectacle de Magie de Noël avec Benjamin Lyncan au centre de congrès

> 28 DÉCEMBRE
« Le Souper » pièce de théâtre proposée par l'association « Vivre Livre »

> 31 DÉCEMBRE
« Festi light » de la Saint-Sylvestre : Illuminations, spectacles de rues, set Dj

> 1ER JANVIER
« Snow Show » : Descente aux flambeaux, feu d'artifice et Dance floor

> 3 JANVIER
Concert de gospel à l'église

> DU 9 AU 12 JANVIER
Les Napoléons : « Innovative Communications Summit »

> 15 JANVIER
Décrochage de l'exposition « Nom d'1 piste » en mairie

> 17 JANVIER
Vœux du maire : Maison Marcel Charvin

> DU 21 AU 24 JANVIER
Classicaval : 26e Festival de musique classique (Opus 1)

> 4 FÉVRIER
Conseil municipal à 18h

> 11 FÉVRIER
« Leo's Line » et « In Gora » : Films de glisse de Léo Taillefer au centre de congrès

> 12 FÉVRIER
« Snow Show » : Descente aux flambeaux, feu d'artifice et Dance floor

> 14 FÉVRIER
« Val in Love » : Fête de la St Valentin

> 19 & 26 FÉVRIER
Show de l'École du Ski Français & feu d'artifice

> DU 25 FÉV. AU 8 MARS
Les rencontres littéraires : 19e édition des rencontres organisées par l'association Vivre Livre

Programme détaillé sur **www.valdisere.com**

Programme cinéma sur **www.valdisere.fr**

la lettre de Val d'Isère
www.valdisere.fr

Droit d'expression…

VAL D'ISÈRE TÉLÉPHÉRIQUES DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : VRAIMENT ?

Les relations de la Commune de Val d'Isère et de son concessionnaire sont régies par un Contrat de Délégation de Service Public. Ce contrat qui courrait initialement jusqu'en 2020 a été prolongé en début de mandat, par la seule majorité en place, jusqu'en 2032, moyennant une enveloppe d'investissement de 50 millions d'euros.
Sans remettre en cause la qualité et l'engagement de son personnel, force est de constater que la Direction de Val d'Isère Téléphériques applique avec une grande rigueur les termes de son contrat (bancal car insuffisant en investissements comme nous l'avions dénoncé en 2014). Elle est plus soucieuse de la profitabilité de son entreprise que du futur de Val d'Isère.
Pour préparer l'avenir, il faut désormais raisonner, nous semble-t-il, plus en termes d'aménagement de notre territoire communal et intercommunal qu'en seuls termes d'aménagement du domaine skiable. Les deux sont d'ailleurs compatibles.
Nous allons ainsi inaugurer le TC10 de la Daille qui s'arrête en contrebas de la Folie Douce et qui selon nous aurait dû rejoindre le sommet de Tommeuses, afin de nous relier directement avec nos voisins Tignards. Plus tard nous promet-on ! Mais quand ? L'enveloppe d'investissement est déjà bien entamée !
Au Fornet ensuite nous avons la conviction que la remontée mécanique future doit partir en amont du village pour rejoindre le Col de l'Iseran (avec un arrêt intermédiaire) afin de pouvoir, peut-être un jour, rejoindre la Maurienne et Bonneval, y compris pour les piétons et en toutes saisons.
Il n'y a, parait-il, que les montagnes qui ne se rencontrent pas un jour. Essayons au moins de relier les vallées !

VAL ENSEMBLE **www.valensemble.org**

Les élus de l'opposition

Portrait

Elles s'appellent Germaine-Pierette, Maria, Noëlle. La plus âgée est née en 1632, la seconde en 1742 et les jumelles en 1957. Elles pèsent 845, 352, 236 et 180 kg. Les deux plus anciennes ont été fabriquées sur la place de l'église de Val d'Isère, les cadettes à la fonderie d'Annecy. Elles sont décorées d'iconographies et des noms de leurs initiateurs : maire, parrain et marraine. Elles sonnent le Do, le Ré, le Fa ou le La. Elles logent à plus de vingt mètres dans le beffroi du clocher. Ce sont les 4 cloches de l'église Saint Bernard de Menthon, construite au XIème siècle selon l'examen de la pierre, sur le « triangle protégé des avalanches » et dont la première autorisation à construire date du 4 juillet 1531.
Véritable trésor patrimonial les cloches rythment les heures et animent les moments importants de la commune. Une cloche seule sonne la tristesse, tandis que la mélodie de trois proclame la joie et les évènements (fête, mariage, baptême). Une expertise minutieuse de l'état de l'installation a été réalisée cet automne pour une rénovation à envisager dans le futur.

État civil

De Août à Novembre 2018

NAISSANCES

Enzo BARROSO DIAS
le 04 août

Naomi GIROD
le 24 août

Théo RIMBERT
le 29 août

Augustin FAISEAU
le 20 septembre

Candide DIONISI
le 23 septembre

Iris ELIAKIM BAUER
le 8 octobre

Charly BOUILLOT
le 13 octobre

MARIAGES

Helen GILL & Ashley GERRARD
le 9 août

Barbara BONNEVIE & Willyam STUMMER
le 18 août

Marine KUBIAK & Michaël COTELLE
le 18 août

Elizaveta PAYKINA & Raphaël EVIN
le 18 août

Kelly HITCHAM & Edward WRIGHT
le 24 août

Morgane BRONKHORST & Kevin BOURDON
le 29 septembre

DÉCÉS

Françoise BIANCHI née MATHIS
le 12 août

FSC www.fsc.org RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C051263

la lettre de Val d'Isère
www.valdisere.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION MARC BAUER
CRÉDITS PHOTO MAIRIE DE VAL D'ISÈRE, CHRISTIAN ARNAL « NOM D'1 PISTE », STVI, POMA, CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION DEUX-PONTS TIRAGE 1 500 EX.
IMPRIMÉ SUR PAPIER COCOON 100% RECYCLÉ FSC

la lettre de Val d'Isère
L'INFORMATION MUNICIPALE DE VAL D'ISÈRE
DÉCEMBRE 2018
JANVIER FÉVRIER 2019
NUMÉRO 50
www.valdisere.fr

Edito

Le 06 novembre dernier, le Tribunal Administratif de Grenoble a annulé en totalité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Val d'Isère. Cette décision est lourde de conséquences. Non seulement elle rend au statut de consommables ces documents de planification nécessaires à un développement harmonieux et maîtrisé de notre station mais aussi elle nous impose de revenir à une cartographie obsolète à savoir le Plan d'Occupation des Sols.

Avec les services compétents, j'ai pris le temps de bien mesurer l'impact d'une telle situation et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de faire appel de cette décision. Je l'ai fait, non pas de manière égotique vis-à-vis d'un jugement que je considère injuste, mais pour que la construction d'un nouveau PLU puisse s'asseoir sur des bases saines jugées en droit par la Cour Administrative d'Appel qui ira, je le souhaite, au-delà du simple revers de manche subi.
J'ai demandé à ce que cet appel soit assorti d'un sursis à exécution afin d'accélérer les délais et ainsi bénéficier d'un arrêt qui reviendra à une annulation partielle de ce PLU, tel que cela fut recommandé par le Rapporteur Public devant le Tribunal Administratif.

"Cet épisode malheureux doit bien faire prendre conscience à chacun que rien n'est acquis."

J'ai enfin lancé les bases d'un nouveau document qui n'entrera pas de fait - via la procédure exposée plus haut - en conflit avec l'ancienne version. L'objectif étant de se donner tous les moyens pour rendre exécutoire et opposable dans les meilleurs délais un PLU fiable afin notamment de poursuivre tous nos efforts sur l'aménagement du Coin de Val que j'estime prioritaire.

Je profite de l'occasion pour marteler que concernant ce projet du Coin de Val rien n'est perdu. Toutefois, cet épisode malheureux doit bien faire prendre conscience à chacun que rien n'est acquis et qu'à vouloir parfois trop tergiverser on peut tout perdre.
Je me battrai jusqu'au bout pour ce projet et j'attends que chacun prenne également ses responsabilités et la mesure de la situation.

Bien amicalement,

Marc Bauer
Maire de Val d'Isère

Val d'Isère
MAIRIE

L'Actu de Val d'Isère

En bref

Un nouveau site pour les médaillés

Ils sont plus de 1800 aujourd'hui à porter la médaille de fidélité qui récompense 20, 30, 40 ou 50 ans de présence et d'attachement à notre station. Val d'Isère Tourisme leur dédie un site web - partages de témoignages, de photos,... - avec pour objectif de les informer et d'échanger tout au long de l'année. On attend avec impatience le dernier né des sites avalins pour la mi-décembre.

PV numérique, on vous informe

La police municipale de Val d'Isère est passée à la verbalisation électronique. L'avis de contravention laissé sur le pare-brise c'est donc du passé. Si l'avis d'information n'a rien de règlementaire, les agents « verbalisateurs » de Val d'Isère l'utiliseront toutefois de manière systématique. Ainsi, pas de mauvaise surprise pour l'automobiliste sanctionné qui sera informé avant de recevoir l'amende à son domicile une quinzaine de jours plus tard. Et pas de risque d'être verbalisé à nouveau lors du passage d'un nouvel agent.

« Nom d'1 piste » l'exposition

A l'origine il y avait des pentes vierges de toute construction et de tout aménagement, un immense terrain de jeu pour les premiers adeptes qui ne disposaient, face à elles, que de leurs propres muscles et leur propre volonté. L'été, la montagne offrait ses quelques hectares au pâturage. Aujourd'hui, nous skions sur ces mêmes pentes balisées et baptisées d'un nom qui honore un champion, une anecdote liée à sa création, un environnement, une ambiance... Du 3 décembre au 15 janvier Christian Arnal expose ses photographies dans le hall d'accueil de la mairie. Photographe et moniteur de ski, ancien membre de l'ESF de Val d'Isère, il a parcouru les trois massifs avalins qu'il nous fait découvrir par le biais des balises de pistes dans cette exposition et un livre éponyme. Décrochage le 15 janvier à 18h en mairie, en présence du photographe.

Le tunnel des téléphériques en toute sécurité

Le 21 novembre dernier, les Services Techniques en collaboration avec le SDIS et en présence des services concernés (préfecture, police municipale, gendarmerie) ont organisé un exercice de sécurité sur place qui a notamment permis de tester les équipements du tunnel. A la suite de cette manœuvre les chauffeurs des navettes, des transports scolaires et du funiculaire ont été formés aux comportements à adopter en cas d'accident ou d'incendie et informés des dangers. Sens d'évacuation du tunnel*, temps d'enfumage du tunnel**, transmission de l'alerte, ...
Rappelons qu'il est nécessaire de respecter quelques règles de circulation particulières dans les tunnels : Allumage des feux de croisement, limitation de vitesse à 30 km/h, respect des distances de sécurité indiquées, ...
* contre le courant d'air pour éviter d'être rattrapé par la fumée.
** 2 minutes.

CURE DE JOUVENCE POUR LA DAILLE

Porte d'entrée des pistes de Val d'Isère, le secteur de la Daille entame sa métamorphose cet hiver. Une télécabine débrayable 10 places rapide, ultraconfortable et design remplace les deux remontées mécaniques structurantes, mais en fin de vie, desservant cette zone du domaine skiable très prisée. Un aménagement clé, réalisé en seulement 7 mois.

Après la reconfiguration du secteur de Solaise en 2016, Val d'Isère Téléphériques, filiale de la Compagnie des Alpes depuis 2007, s'attaque donc à celui de la Daille. Ce secteur est réputé pour sa piste de coupe du monde « OK », ses pistes en forêts, mais aussi pour être le berceau de La Folie Douce, le restaurant-cabaret d'altitude phénomène des Alpes !

La desserte de cette zone du domaine n'était plus adaptée à sa fréquentation. « *Or, elle représente un secteur stratégique pour notre station en raison de sa situation centrale sur le domaine skiable d'où l'on bascule vers Tignes* », rappelle Marc Bauer, le maire de Val d'Isère. « *Ses pistes sont très appréciées, notamment des écoles de ski. La Daille est également la première porte d'entrée des pistes quand on arrive de Bourg-Saint-Maurice, il était indispensable de la mettre à niveau. Mais ce changement de télécabine s'inscrit dans un projet plus global de revalorisation du quartier de la Daille* ».
Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, la télécabine quatre places Poma, rénovée en 1994, a ainsi tiré sa révérence à la fin de l'hiver dernier. Tout comme le télésiège des Etroits qui la doublait.

> « *La nouvelle télécabine Poma possède une capacité de 2800 passagers par heure, contre 2000 pour les deux appareils précédents réunis.* »

Désormais, un seul téléporté de grande capacité embarque les skieurs et les piétons vers le domaine d'altitude de la Daille. « *La nouvelle télécabine Poma possède une capacité de 2800 passagers par heure, contre 2000 pour les deux appareils précédents réunis* », se félicite Olivier Simonin, le directeur général de Val d'Isère Téléphériques. Reprenant le même tracé que l'ancienne télécabine ce nouvel ascenseur, au débit équivalent à la montée et à la descente, effectue aujourd'hui le trajet entre les deux gares en seulement 4 minutes 30 contre plus de 9 minutes auparavant !

Enfin, sa cinquantaine de cabines dix places Symphony 10, dessinées par le designer italien Pininfarina, les premières à être installées en France, offrent des sièges individuels chauffants, du wifi gratuit embarqué... «*C'est un standard aujourd'hui en terme de confort et de services pour une station premium comme Val d'Isère* », justifie Olivier Simonin. Dans cette opération, Val d'Isère Téléphériques, entreprise certifiée Green Globe, a supprimé une quarantaine de pylônes. Un atout pour la qualité paysagère du secteur de la Daille d'où la vue sur le versant italien du mont-Blanc est un must !

© Sophie Chanaron

Val d'Isère Téléphériques fête les 80 ans de la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI), dont elle est le nom commercial. C'est en effet le 19 décembre 1938 que se réunit le premier conseil d'administration de la STVI. Conséquence d'un plan d'aménagement de la station initié en 1936, il s'agit maintenant d'équiper un territoire immense sur trois massifs dont la liaison sera possible par la connexion des remontées mécaniques.

Le 2 avril 1939 un bail de 75 ans sur les terrains communaux nécessaire à la construction des téléphériques est signé. Le projet d'une gare centrale double d'où partiront le téléphérique de Solaise et plus tard celui de Bellevarde est adopté.

Huit décennies plus tard, Val d'Isère Téléphériques gère un parc d'une cinquantaine de remontées mécaniques. Reconduit dans sa délégation de service public jusqu'en 2031, l'exploitant s'est engagé dans le dernier avenant de son contrat à investir plus de 50 millions d'euros dans la modernisation de ses équipements. Une enveloppe nécessaire pour que Val d'Isère conserve sa place parmi les grandes capitales mondiales du ski.

Flash

GRATUITÉ POUR LES MOINS DE 14 ANS

La médiathèque accueille Steve, un nouvel animateur jeunesse. C'est l'occasion de rappeler que tous les avalins âgés de moins de 14 ans peuvent emprunter GRATUITEMENT à chacun de leur passage 1 jeu vidéo, 6 livres, 2 magazines, 3 CD audio (pour une durée de 3 semaines) et 2 DVD (pour une durée de 3 jours). Jeux de société et jeux vidéo sur place. ●

TRANSPORTS EN COMMUN

C'est la ligne T14 des transports « Belle Savoie Express » qui assure la liaison entre Bourg Saint Maurice gare et Val d'Isère. Elle dessert les villages de Séez, Sainte Foy Tarentaise, Le Villaret du Nial, la Reculaz avant d'arriver à Val d'Isère la Daille, puis gare routière. Pour consulter les horaires au quotidien et acheter son billet en ligne : valdisere.fr Les indispensables : Transports ●

11 MILLIONS D'EUROS

C'est le coût total de la nouvelle télécabine de la Daille, comprenant le démantèlement des anciennes infrastructures et la construction du nouvel appareil. ●

la lettre de Val d'Isère www.valdisere.fr
la lettre de Val d'Isère www.valdisere.fr